



Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

A/53/768
S/1998/1215
23 décembre 1998
FRANÇAIS
ORIGINAL : ARABE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Cinquante-troisième session
Point 40 de l'ordre du jour
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Cinquante-troisième année

Lettre datée du 23 décembre 1998, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent du Liban auprès de l'Organisation
des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement et comme suite à mes nombreuses lettres concernant les attaques israéliennes contre le Liban, j'ai l'honneur de vous informer des faits ayant trait à une nouvelle agression sanglante perpétrée par Israël contre des civils libanais dans une région située à des dizaines de kilomètres de ses frontières et des zones qu'elle occupe. Le mardi 22 décembre 1998 à 14 h 40, des avions de combat israéliens ont lancé des missiles sur les environs du village de Janta à l'est de Baalbek, prenant pour cible la maison de M. Ahmad Othman. Cette attaque a détruit sa maison et tué sa femme et six de ses enfants, les transformant en lambeaux de chair brûlés. Ce nouveau massacre vient s'ajouter aux massacres précédents perpétrés par Israël à Qana et Nabatiyeh le 18 avril 1996, à Al-Mansouri le 14 avril 1996 et à Sohmor le 12 avril 1996, dont les médias ont beaucoup parlé. Cette fois-ci encore, les responsables israéliens ont déclaré qu'il s'agissait d'une erreur, mais en fait ce n'est que le résultat tragique de la politique d'agression et de terrorisme menée par Israël contre le Liban et ses habitants année après année.

L'excuse israélienne, comme les fois précédentes, est inacceptable, et en outre, elle ne peut rendre la vie aux victimes ni les personnes décédées à leur famille. Nous présentons ces faits tragiques à la communauté internationale, représentée par le Conseil de sécurité, dont nous attendons toujours qu'il prenne des mesures pour dissuader l'agresseur et mettre un terme à l'agression israélienne permanente qui menace la paix et la sécurité dans la région et le reste du monde.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(Signé) Samir MOUBARAK
